

Demande d'aide exceptionnelle pour la régularisation de cotisations vieillesse arriérées (RCA)

Conditions d'éligibilité

Pour déposer une demande d'aide, votre demande de régularisation de cotisations vieillesse arriérées doit au préalable être instruite et jugée recevable par l'Assurance retraite.

Si vous avez déjà accepté le décompte des cotisations arriérées adressé par l'Assurance retraite, seules les notifications d'admission à un versement de cotisations vieillesse arriérées émises à compter du 25 décembre 2021 ouvrent droit au dépôt d'une demande d'aide.

Votre demande est également appréciée selon des critères socioéconomiques (situation familiale, revenus du foyer...) par notre commission d'action sociale.

Montant de l'aide

Le montant maximum de cette aide exceptionnelle est fixé à 50% de la valeur totale du montant de la régularisation dans la limite de la valeur mensuelle du plafond de la sécurité sociale.

Modalités de dépôt

1. Complétez le formulaire au verso.

2. Joignez obligatoirement à cette demande :

- ☐ un relevé d'identité bancaire ;
- ☐ une copie de votre avis d'imposition ainsi que celui de votre conjoint si vous êtes pacsés ou en concubinage pour justifier des ressources du foyer :
 - l'avis d'imposition des revenus de l'année N-2 si votre demande d'aide est déposée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin,
 - l'avis d'imposition des revenus de l'année N-1 si votre demande d'aide est déposée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre,
- ☐ une copie de votre décompte des cotisations arriérées de moins de 3 mois (date de validité de ce document) remis par l'Assurance retraite ou votre notification d'admission à un versement de cotisations vieillesse arriérées si vous avez déjà accepté la proposition de décompte de l'Assurance retraite à compter du 25 décembre 2021.

3. Retournez votre dossier complet, daté et signé :

- en ligne via notre formulaire de contact (secu-artistes-auteurs.fr/contact). Plus simple et plus rapide !
- ou par courrier, à l'adresse suivante :

La Sécurité sociale des artistes auteurs
Commission d'action sociale
60 rue du faubourg Poissonnière
75010 Paris

Délai de traitement

Le délai maximum de traitement de votre demande est de quatre mois à compter de la réception du dossier complet car la commission d'action sociale se réunit trimestriellement.

Demande d'aide exceptionnelle pour la régularisation de cotisations vieillesse arriérées (RCA)

IDENTIFICATION

Activité artistique

N° de sécurité sociale

Nom de famille

Nom d'usage

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Email @

SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire ou divorcé ☐ En couple (mariage, concubinage, pacs)

Nombre d'enfants à charge Âge des enfants

MOTIF DE LA DEMANDE (Décrivez la nature de vos difficultés qui motive le dépôt de cette demande d'aide)

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que
les renseignements portés sur ce document et les justificatifs sont exacts. Je m'engage à utiliser la totalité du
montant de l'aide pour le rachat des cotisations retraite arriérées.

Fait à le / /

Signature :



Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes
et /ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1
du Code de la sécurité sociale).